

# Refus de la zone de protection autour de la Société littéraire!

**Liège** La Ville estime que la zone de protection serait plus contraignante que bénéfique.

Si d'ordinaire la Ville de Liège et l'échevine du Patrimoine Christine Defraigne sont plutôt enclines à assurer une protection et une valorisation maximales du patrimoine urbanistique liégeois, la décision de créer, autour de la Société littéraire, une zone de protection est jugée inadaptée. La Ville a en effet décidé de remettre un avis négatif sur cette requête émanant du pouvoir régional.

C'est à la demande de la ministre wallonne du Patrimoine, Valérie De Bue, qu'une enquête publique était lancée, à la mi-février. Objectif: créer une zone de protection en matière d'urbanisme autour du bâtiment de la Société littéraire, situé place de la République française, à deux pas de la place Saint-Lambert et de l'Opéra royal de Wallonie.

550 membres

Sur cette place, jadis dénommée "place aux Chevaux" et devenue au fil de l'histoire liégeoise place de la République française, il faut avouer que le panaché des enseignes a de quoi laisser certains perplexes. Un vendeur de poulets frits bien connu a d'ailleurs récemment été contraint de réduire ses "ambitions" esthétiques pour mieux se fondre dans le style de la place qui jouit encore de certaines pépites patrimoniales, dont le bâtiment de la Société littéraire donc, bâtisse néoclassique construite à l'aube de la Révolution liégeoise.



TONNEAU

La Société littéraire, de style néoclassique, a été construite à l'aube de la Révolution liégeoise et compte 550 membres.

*“Le site est déjà soumis au respect du règlement applicable à la zone protégée.”*

**Christine Defraigne**  
Échevine du Patrimoine

Mais, pour Liège, la création d'une zone de protection n'est ni justifiée ni pertinente. *“Cette mesure augmenterait en effet les contraintes et le délai d'instruction des demandes de permis”*, estime Christine Defraigne. En outre, *“vu sa localisation dans le centre-ville ancien protégé, le site est déjà soumis au respect du règlement général sur les bâtisses, applicable à la zone protégée de Liège en matière d'urbanisme”*... En d'autres termes, les dispositions légales, décrétales et réglementaires sont

suffisantes.

Pour rappel, la Société littéraire se définit elle-même comme un *“cercle d'agrément depuis son origine, dans la pure tradition des clubs anglais”*. Elle compte aujourd'hui près de 550 membres actionnaires et permanents, regroupant ainsi de nombreux descendants de vieilles familles liégeoises mais également de nombreuses personnalités de la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Marc Bechet